

C.P.A.S. de VERLAINE

Déclaration de politique sociale : Législature 2024 - 2030

Dans les deux mois suivant son installation, le Conseil de l'Action Sociale adopte une Déclaration de Politique Sociale (DPS) qui rassemble les intentions politiques qu'il entend poursuivre et développer sur la durée de la législature.

La Déclaration de Politique Sociale est un point de départ à la création du Programme Stratégique Transversal (PST) qui détaillera la stratégie développée par le Conseil de l'Action Sociale pour atteindre ses objectifs. Ce PST viendra concrétiser et budgétiser cette déclaration.

La présente déclaration de politique sociale est présentée par le Président et adoptée par le Conseil de l'Action sociale lors de sa séance du 23 janvier 2025.

Notre Centre a pour mission d'examiner les demandes d'aide et d'intégration sociale. Sur la base des enquêtes sociales réalisées par nos travailleurs sociaux, le CPAS peut accorder le droit à l'intégration sociale. Ce droit se manifeste sous la forme d'un revenu d'intégration ou d'une mise à l'emploi, à condition que les critères établis par la loi du 26 mai 2002 soient respectés.

En outre, le CPAS est également habilité à fournir diverses formes d'aide sociale. Son rôle est de permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine, ce qui comporte à tout le moins les besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène, avoir accès aux soins de santé en offrant l'aide la plus appropriée pour répondre aux besoins individuels.

Notre ambition est de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité en leur fournissant l'assistance nécessaire et en leur proposant un accompagnement personnalisé dans leurs démarches et leur réinsertion socioprofessionnelle.

Chaque personne qui sollicite une aide de la part du CPAS peut se présenter à la permanence du service social (en-dehors de ces permanences, uniquement sur rendez-vous).

Nos principaux objectifs sont les suivants :

- Conserver une politique sociale à taille humaine ;
- Adapter nos actions en fonction de la population fragilisée ;
- Accompagner les demandeurs afin de leur permettre de retrouver une place dans la société, tant au niveau social que professionnel, de reprendre confiance en eux et d'envisager leur avenir de manière sereine ;
- De manière transversale, poursuivre et accentuer les synergies avec la commune en vue de réduire les coûts ;
- Renforcer la solidarité et lutter contre toute forme de précarité et d'exclusion sociale ;

- Soutenir les initiatives locales qui luttent contre la pauvreté et la précarité (secteur associatif et institutionnel, bénévoles, ...) ;
- Accentuer les synergies entre le PCS et l'Espace Communautaire
- Promouvoir les collaborations avec différents partenaires à objectifs sociaux permettant d'offrir de nouveaux services aux citoyens ;
- Poursuivre la collaboration avec d'autres services, publics et privés ;
- Lutter contre toutes formes de violences conjugales et familiales ;
- Pérenniser les services existants.

Quelques points stratégiques :

LA MOBILITE :

Continuer à améliorer les déplacements de nos citoyens via le Service mobilité pour des rendez-vous médicaux, des activités culturelles ou sportives, des courses, des démarches administratives, etc. ;

LES AINES :

Priorité pour l'accompagnement des personnes âgées et isolées :

L'objectif principal est de permettre aux personnes vieillissantes de poursuivre leur projet de vie à domicile. Toutefois, ce maintien à domicile peut s'accompagner de défis tels que la solitude, la mobilité ou encore l'aménagement du logement. Le CPAS joue un rôle clé en proposant des accompagnements et des services adaptés pour répondre à ces besoins. La politique du maintien à domicile sera donc renforcée et développée au cours de la législature.

Actions prioritaires :

1. Renforcement des collaborations

- Poursuivre la coopération avec des services publics et privés, tels que :
 - Les structures d'Aide et Soins à Domicile (ADMR, CSD, LE MAILLON ...) ;
 - Les Centres Locaux de Promotion de la Santé.

2. Développement de nouvelles structures et initiatives

- Soutenir la création de places en résidence pour les aînés ;
- Encourager et veiller à la construction de la maison de repos.

3. Amélioration des services existants

- Revoir ou maintenir nos différents services en fonction de nos ressources et de la demande.

4. Initiatives intergénérationnelles et sociales

- Promouvoir des activités intergénérationnelles telles que la lecture, la cuisine, le bricolage ou le jardinage via l'Espace Verlainois et le PCS ;
- Assurer le suivi des plans *grand froid* et *canicule* pour protéger les personnes vulnérables.

5. Soutien à la mobilité et à l'autonomie

- Continuer de répondre aux problèmes de mobilité des personnes âgées ou isolées via Verlainne Mobilité ;
- Proposer une remise à niveau pour le permis de conduire théorique, afin de favoriser l'autonomie des seniors.

6. Accompagnement des transitions

- Si une personne ne peut plus rester à domicile ou souhaite un autre mode de vie, elle pourra être accompagnée dans ses démarches. Des solutions innovantes seront envisagées pour répondre à ses besoins.

L'AIDE MATERIELLE : DES SOLUTIONS CONCRETES POUR SOUTENIR LES CITOYENS

L'aide matérielle vise à offrir des solutions pratiques et accessibles aux citoyens en difficulté, en répondant à leurs besoins essentiels tout en promouvant une approche durable et solidaire. Cette approche globale combine aide directe, apprentissages et solidarité, permettant aux citoyens de mieux gérer leur quotidien tout en valorisant les ressources existantes. L'objectif est de répondre efficacement aux besoins matériels tout en promouvant des valeurs de partage et de durabilité.

Actions prioritaires :

1. Accès aux biens essentiels

- Permettre aux citoyens de se procurer gratuitement ou à prix modique des biens nécessaires pour leur logement, tels que des meubles, des appareils électroménagers, des lampes, etc.

2. Soutien aux familles et aux enfants

- Poursuivre la collecte et la mise à disposition de livres et jouets pour les enfants, en partenariat avec des initiatives citoyennes locales ;
- Permettre aux enfants de participer à des stages culturel ou sportif durant les périodes de vacances scolaires.

3. Économie circulaire et durabilité

- Encourager les échanges et le recyclage en donnant une seconde vie aux objets inutilisés via le Repair café.

4. Aide alimentaire

- Offrir un soutien alimentaire par la distribution de colis alimentaires aux ménages en difficulté ;
- Organiser des ateliers cuisine pour apprendre à cuisiner les produits issus des colis alimentaires, optimisant ainsi leur utilisation.

5. Éducation budgétaire et alimentaire

- Proposer des sessions d'aide à la gestion des achats alimentaires, afin d'apprendre aux ménages à établir un budget hebdomadaire ou mensuel adapté à leurs besoins et à leurs capacités de stockage.

PREVENIR LE SURENDETTEMENT : UNE PRIORITE AVEC DES SOLUTIONS INNOVANTES

La lutte contre le surendettement, ainsi que la guidance budgétaire constituent un enjeu majeur pour garantir la dignité et la stabilité financière des citoyens. Le Service Rural de Médiation de Dettes (S.R.M.D.) de Faimet joue un rôle essentiel dans cet accompagnement. En équilibrant rigueur budgétaire et engagement social, il est possible de préserver l'accès à un service de qualité tout en poursuivant l'objectif fondamental : accompagner les citoyens vers une meilleure gestion de leurs finances et prévenir les situations de surendettement. Cette démarche incarne notre volonté d'allier efficacité et solidarité.

Actions prioritaires :

1. Accompagnement individualisé et collectif

- Proposer des actions ciblées pour aider les personnes à mieux gérer leur budget et prévenir les situations de surendettement ;
- Organiser des séances de guidance budgétaire pour offrir des outils pratiques et renforcer les compétences financières des bénéficiaires.

2. Optimisation des coûts

- Tout en reconnaissant l'importance cruciale de la lutte contre le surendettement, il est impératif de faire preuve de créativité et d'inventivité pour réduire les coûts liés à ce service. Cela pourrait inclure la mutualisation des ressources, l'utilisation de solutions numériques ou la collaboration avec d'autres structures.

LE LOGEMENT :

- Accompagner les candidats locataires (public fragilisé) dans leur recherche de logement ;
- Conserver la politique de logements sociaux visant à garantir à chacun l'accès à un logement décent en poursuivant la collaboration avec le service de Meuse Condruz Logement et le service de l'Agence Immobilière Sociale du pays de Huy ;
- Maintenir l'accueil de personnes d'origine étrangère via notre Initiative locale d'accueil (FEDASIL).

SOUTENIR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET LE MAILLAGE SOCIAL

Dans un contexte socioéconomique difficile, le CPAS joue un rôle essentiel en tant que dernier rempart contre l'exclusion sociale. Il s'engage à soutenir les citoyens pour retrouver leur autonomie, participer à la vie locale et accéder aux services, tout en adoptant une approche préventive des problématiques sociales.

Actions prioritaires :

1. Soutien à la réintégration socioprofessionnelle

- Accompagner et encourager les projets visant à renforcer le maillage social et la réintégration dans le monde du travail ;

- Dynamiser l'insertion professionnelle grâce aux contrats articles 60 §7 et 61, notamment pour des travaux d'intérêt collectif comme l'entretien de voiries ou la propreté publique.

2. Aide à la recherche d'emploi

- Informer et accompagner le public dans sa recherche d'emploi ou de formation via une permanence emploi. Celle-ci offre un soutien individuel, notamment pour la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- Renforcer le dialogue et la collaboration avec les acteurs de terrain tels que le Forem, afin de mieux orienter et soutenir les demandeurs d'emploi.

3. Accompagnement des publics fragilisés

- Accompagner et réinsérer des publics éloignés de l'emploi, afin de favoriser leur intégration dans la société.

L'ENERGIE : SOUTIEN ET SENSIBILISATION POUR UN USAGE DURABLE ET SOLIDAIRE

Dans un contexte où la question énergétique est devenue un enjeu majeur, tant sur le plan environnemental que socioéconomique, il est essentiel de soutenir les publics fragilisés afin de les aider à mieux gérer leur consommation d'énergie et à réduire leurs factures. Au-delà de l'aide immédiate, l'objectif est également d'adopter une approche préventive en aidant les ménages à anticiper leurs besoins énergétiques et à mieux planifier leur budget. Il s'agit de construire une résilience durable face aux fluctuations des coûts de l'énergie. Cette démarche s'inscrit dans une vision solidaire et stable où chaque citoyen, même en situation de précarité, peut accéder à un confort de vie tout en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement. Le CPAS, en collaboration avec notre *tuteur énergie*, s'engage à offrir un accompagnement adapté pour les ménages en difficulté. Ce soutien vise à leur permettre de surmonter les défis liés à la gestion de leur budget énergétique et à trouver des solutions concrètes pour alléger leurs charges.

Actions prioritaires

- Analyse des contrats énergétiques pour vérifier leur adéquation aux besoins du ménage ;
- Orientation vers le tarif social lorsque les bénéficiaires y ont droit ;
- Assistance dans le changement de fournisseur pour accéder à des offres plus avantageuses ;
- Assistance en analysant la situation technique de l'installation ;
- Enseigner des gestes simples pour réduire la consommation (éteindre les appareils en veille, optimiser le chauffage, etc.) ;
- Informer sur les dispositifs d'aide existants, tels que les primes à la rénovation ou à l'isolation ;
- Favoriser l'utilisation d'équipements plus économes en énergie.

En conclusion :

En conclusion, les conseillers de l'action sociale sont déterminés à soutenir le travail social et à maintenir ainsi qu'à développer les services, tant que ceux-ci répondent à des besoins réels. Ils s'engagent à suivre l'évolution des besoins afin d'adapter leurs réponses, en maximisant l'utilisation des subsides et en collaborant étroitement avec les différents services.

Pour ce faire, une phase d'évaluation de la situation actuelle sera mise en place, suivie de l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en œuvre. Un budget sera également établi pour permettre de définir les priorités. L'ensemble de ces actions sera concrétisé dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST).

Le rôle du CPAS est méconnu et parfois incompris. Il est donc important de mieux communiquer et d'apporter de la transparence sur l'action du Centre, notamment en utilisant tous les moyens mis à disposition (site Internet, bulletin communal). Cela permettra de faire connaître l'action du CPAS mais également le travail du personnel et des conseillers.

Patrick DANZE,
Président du CPAS de Verlaine